

**Initiatives pour une Économie Solidaire (IÉS), SA SCIC à capital variable,
Siège social : 7 rue Hermès, (31520) Ramonville Saint Agne,
RCS Toulouse n° 417 645 595**

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2021**

Le jeudi 24 juin 2021 à 18h30, les associés de la société se sont réunis à huit-clos en Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration en référence à l'ordonnance du 2 décembre 2020 complétant certaines des dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 relatives à la consultation des associés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ERIC Jourdain, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence retranscrite et tenue par l'organisateur de la réunion en visioconférence pour chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance qu'en qualité de mandataire et un système de vote en ligne a permis de formaliser les décisions.

Cette feuille de présence fait apparaître que 54 associés sont présents, 17 ont mandatés un-e coopérateur-e présent-e, 27 ont adressés un pouvoir ouvert, 110 ont votés en ligne avant l'AG et 3 par correspondance, soit un total de 211 associé.e.s représentant 211 voix sur 1043 associé.e.s ayant droit de vote.

149 votant.e.s ont participé à la 5^{ème} résolution d'élection des administratrices et administrateurs (présents ou représentés).

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant le quorum du cinquième requis par les statuts, est légalement constituée et peut valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Le cabinet AC Ariane Expertise – Commissaire aux Comptes titulaire de la société – est excusé et donne délégation à la direction de la société pour lire les rapports sur les comptes 2020 et conventions réglementées.

Le Président remercie tout.e.s les sociétaires qui sont présent.e.s et celles et ceux qui se sont manifestés en votant en ligne ou en envoyant un pouvoir.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de l'AG Ordinaire :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration : faits de l'année 2020 et perspectives 2021
- Présentation des comptes 2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Election des membres du Conseil d'Administration
 - Nomination des nouveaux administratrices et administrateurs
 - Nomination de nouveaux censeurs-ses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Le Président rappelle que tous les documents qui devaient être adressés ou mis à disposition des sociétaires l'ont été conformément aux textes et dans les délais prescrits. L'assemblée lui donne acte de cette mise à disposition.

Le rapport du conseil d'administration sur l'activité 2020, les comptes 2020 et les perspectives pour 2021 sont ensuite présentés et expliqués. Des temps de réponses aux questions posées sont organisés après les présentations ainsi que quelques animations sous forme de sondage. Un bilan de l'AG et une copie des éléments présentés va être diffusée. Ils sont par ailleurs disponibles sur simple demande, et resteront accessible sur le site internet plusieurs semaines.

Lecture est faite du rapport du commissaire aux comptes par Julie LAVIT – mandatée par le Commissaire aux Comptes titulaire.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet les résolutions suivantes aux votes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est approuvée à la majorité (1 contre ; 7 abstentions).

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à - **59 190,39 €**.

Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 5 abstentions).

TROIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice 2020 s'élevant à - 59 190,39 euros de la manière suivante :

Report à nouveau négatif - 59 190,39 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende (intérêt aux parts sociales) n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 2 abstentions).

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le capital, variable, s'élève à 1 711 824 € au 31/12/2020 et qu'il était de 1 755 448 € à la clôture de l'exercice précédent soit une variation négative de 43 624 €.

Ainsi, la valeur de remboursement de la part, pour les parts sociales annulées au cours de l'exercice clos au 31 décembre, ressort à 76 €.

Cette résolution est approuvée à la majorité (1 contre ; 4 abstentions).

CINQUIEME RESOLUTION : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale décide :

- De renouveler les mandats qui viennent à expiration ce jour, de :

- La SA MAISON DE L'INITIATIVE représentée par Claire Baruch (Catégorie Acteurs socio-économiques),
 - L'association loi 1901 MES Occitanie (Ex-ADEPES) représentée par Bérénice DONDEYNE (Catégorie Acteurs socio-économiques),
 - La collectivité Toulouse METROPOLE représenté par Nicole MIQUEL-BELAUD (Catégorie collectivités territoriales)
- De nommer :
 - Monsieur Jean-Marc COUSSY (Catégorie Bénéficiaires) en remplacement de Monsieur Jean BASTIEN dont le mandat prend fin ce jour
 - Madame Agnès LUQUET (Catégorie Bénéficiaires) en remplacement de Monsieur Pierre DEHERLY dont le mandat prend fin ce jour
 - Monsieur Gilles PARNOT (Catégorie Bénéficiaires) en remplacement de Monsieur Thierry MARCHAND dont le mandat prend fin ce jour

Pour une durée de trois années, leurs mandats venant à expiration le jour de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est approuvée à la majorité : Voir le résultat détaillé des élections en fin de PV.

Les administrateurs nouvellement élus déclarent accepter leurs mandats d'administrateur qui viennent de leur être confiés en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction, prévue par les textes ou par les statuts, susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination de nouveaux censeurs

Aucun mandat de censeur n'arrive à expiration. Ainsi, 2 postes de censeurs sont disponibles lors de cette Assemblée et restent à pourvoir conformément au maximum statutaire lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale constatant qu'aucune candidature n'a été reçue pour un poste de censeur à la date limite d'appel à candidatures, mais que l'un des candidats non élu au Conseil d'Administration se présente en tant que censeur, décide de nommer un nouveau censeur en la personne de :

- Gilles MERIC (Catégorie Bénéficiaires)

L'Assemblée Générale constate que 1 poste de censeur reste à pourvoir conformément au maximum statutaire.

Cette résolution est approuvée à la majorité (3 contre ; 15 abstentions).

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 1 abstention).

Enfin, un mot du Président vient clôturer cette AG.
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et de la Secrétaire.

Le Président
Éric JOURDAIN

La Secrétaire
Julie LAVIT



Résultat des élections des administratrices et administrateurs (résolution n°5) :

- Jean-Marc COUSSY : **113 voix**
- Agnès LUQUET : **109 voix**
- MAISON DE L'INITIATIVE représentée par Claire Baruch : **113 voix**
- Gilles MERIC : **91 voix**
- MES Occitanie (Ex-ADEPES) représentée par Bérénice DONDEYNE : **108 voix**
- Gilles PARNOT : **103 voix**
- Toulouse METROPOLE représenté par Nicole MIQUEL-BELAUD : **104 voix**

Résultats exprimés sur 149 votes dont 124 valables et 25 nuls